

## Etape n° 4 : L'accompagnement personnalisé

### **Pourquoi un accompagnement personnalisé ?**

La mission de la résidence est de permettre à chacun de construire son projet de vie et son projet professionnel. Il est donc important que l'équipe de la résidence connaisse vos objectifs et vous guide dans vos choix.

### **L'accompagnement personnalisé sous quelle forme ?**

Les modalités de votre accompagnement personnalisé dépendent de votre parcours de vie, de vos projets et du motif de votre entrée dans la résidence. Cet accompagnement peut être sous forme :

- D'entretiens ponctuels permettant de suivre l'évolution des objectifs que vous vous êtes fixés.
- Des entretiens réguliers permettant de définir les différentes étapes, le calendrier, les modalités de suivi et d'évaluation de votre projet.
- Un contrat d'accompagnement, signé par les deux parties. Il précise engagements mutuels.

### **L'accompagnement personnalisé, quel contenu ?**

La mise en place de votre projet de vie peut nécessiter un accompagnement :

- 1) Vous présentez votre projet
- 2) Vous étudiez avec l'un des membres de l'équipe, les différents moyens de concrétiser
- 3) Vous étudiez les avantages et les inconvénients de chaque alternative
- 4) Vous choisissez celle qui vous semble la mieux adaptée à vos attentes et à vos besoins
- 5) Vous organisez les différentes étapes pour mener à bien votre projet